

## Troisième séance, jeudi 6 décembre 2012

Présidence de M<sup>me</sup> Gabrielle Bourguet, présidente

**SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Motion M1007.12 Raoul Girard (loi sur les communes – art. 115); prise en considération. – Projet de loi N° 31 modifiant la loi sur la protection civile (Plan directeur PCi 2013); deuxième lecture et vote final. – Rapport N° 29 sur le postulat P2006.12 Bernhard Schafer/André Schneuwly (case management «Formation professionnelle» [CM FP] – état de la mise en œuvre dans le canton de Fribourg); discussion. – Postulat P2005.12 Hugo Raemy/Ursula Schneider Schüttel (installations photovoltaïques sur des bâtiments protégés ou dans le périmètre de sites construits dignes de protection); prise en considération. – Clôture de la session.**

La séance est ouverte à 08 h 40.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justifications: M<sup>me</sup> et MM. Charles Brönnimann, Claude Chassot, Bruno Jendly, Patrice Jordan, Nicolas Repond, Nicolas Rime, Rose-Marie Rodriguez, Emanuel Waeber, Jean-Daniel Wicht, Michel Zadory et Werner Zürcher. Sans: M. Rudolf Vonlanthen.

M. Maurice Ropraz, conseiller d'Etat, est excusé.

### Assermentation<sup>1</sup>

**Assermentation** de M<sup>mes</sup> et MM. Stefanie Frölicher-Güggi, Madeleine Merkle, Claire Roelli, Pascale Pache Looten, Nicole Aebi, Sabine Spring, Brigitte Gauch-Linder, Marie-Theres Piller, Andrea Bertoni, Simon Cottet, Marius Osterfeld et Fabien Truffer élus/-es par le Grand Conseil à différentes fonctions judiciaires lors de la session de décembre 2012.

- > Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**La Présidente.** Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans la

fonction qui, désormais, est la vôtre. La cérémonie d'assermentation est terminée. (*Applaudissements*).

### Communications

**La Présidente.** Nous fêtons aujourd'hui la Saint-Nicolas. Fribourg a un attachement particulier pour le grand Saint. La population l'a encore démontré samedi dernier, puisque plus de 20 000 personnes, dont je faisais partie, se sont rassemblées autour de la cathédrale pour venir saluer Saint-Nicolas. C'est pourquoi j'ai choisi de marquer ce jour en vous offrant un biscôme à son effigie, préparé par le boulanger de ma région que vous avez vu hier à la réunion des artisans boulangers pâtisseries.

Je vous rappelle qu'à l'issue de cette séance, se réunissent le club économique et le club formation.

- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Motion M1007.12 Raoul Girard (loi sur les communes – art. 115)<sup>2</sup>

#### Prise en considération

**Girard Raoul** (*PS/SB, GR*). Vous me permettez d'être relativement court dans mon développement, puisque, finalement, avec cette motion, c'est une simple adaptation, voire une évolution naturelle de l'art. 115 de la loi sur les communes qui est demandée. L'exigence de l'actuelle loi sur les communes – qui veut qu'un délégué d'une commune ne puisse pas disposer de plus de cinq voix dans une assem-

<sup>1</sup> Rectification: lors de la séance du 8 novembre 2012, contrairement à ce qu'indique le Bulletin du Grand Conseil de novembre 2012, ont été assermentées les personnes suivantes: M<sup>mes</sup> Nicole Moret, Monica Theresia Piller-Trüssel, Marie-Madeleine Bovigny Rossy, Marianne Reinhard Ryser, Bernadette Mäder, Nicole Fragnière Morard, Claudia Romanens et Theodora Tsavdaridis et MM. Claude Rey, Francis Duruz, Armin Per Imesch, Dominique Corminboeuf, Roger Marthe, Pascal Richard, Jean-Marc Kuhn, Jean-Pierre Repond et Michel Heinzmann.

<sup>2</sup> Déposée et développée le 14 juin 2012, BGC juin 2012 pp. 1384ss.; réponse du Conseil d'Etat le 23 octobre 2012, BGC décembre 2012 pp. 2745ss.

blée d'association de communes – conduit à des situations qui ne sont pas loin d'être, parfois, cocasses. Pour certaines communes qui détiennent un nombre important de voix, il peut arriver que l'ensemble du Conseil communal soit mobilisé pour, simplement, faire valoir ses voix. Parfois, l'exécutif communal ne suffit même pas et ce sont – je le vis très souvent – des personnes de l'administration qui doivent être mobilisées, cela pour, bien souvent, des objets dont l'importance est toute relative. Le but poursuivi n'est donc rien d'autre que d'offrir la possibilité de rationaliser les tâches d'un conseiller communal. Les conseillères et conseillers communaux sont suffisamment chargés – je crois qu'on peut le constater tous les jours – pour qu'on leur permette de se répartir idéalement – et à la satisfaction de leur exécutif – les tâches de représentation qui leur incombent.

Le but de la motion est donc de permettre qu'un conseiller communal puisse disposer de l'ensemble des voix dévolues à sa commune. Je pars du principe – et je constate que le Conseil d'Etat partage mon point de vue – que cette opportunité n'enlève rien au devoir de collégialité d'un membre d'un exécutif communal et que les dispositions légales sont largement suffisantes pour assurer qu'un membre du Conseil communal soit réellement le porte-voix de son collègue. Je me suis permis, dans ma requête, de faire une brève analogie entre les assemblées d'association de communes et celles d'une société anonyme. Vous savez que de nombreuses communes sont actionnaires: j'ai personnellement vécu cette situation au tout début de mon premier mandat, lorsque, représentant de ma commune, j'avais été envoyé seul dans une assemblée générale d'actionnaires d'une S.A. – dont ma commune était, en plus, largement majoritaire. J'avais pu le faire sans souci et, chaque année, cette situation se représente à de multiples reprises, cela toujours sans le moindre souci. Normal: rien ne l'empêche et aucun problème n'a jamais été constaté. A partir de là, j'imagine que ce mode de faire doit pouvoir être utilisé aussi pour les associations de communes. Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse. Je le remercie du soutien qu'il apporte à cette motion et je partage son avis quant au mode de faire. Je vous invite donc à bien vouloir soutenir à votre tour cette modification qui est souhaitée par beaucoup.

**Lambelet Albert** (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a analysé la demande de suppression de l'art. 115 al. 2 de la LCo, lequel prévoit une limitation maximale de cinq voix par délégué communal au sein d'une association de communes. Dans les faits, cet article fut introduit lors de la révision de ladite loi en 1995 pour éviter une surreprésentation délégataire des grandes villes ou grandes communes au sein desdites associations. Si l'objectif était louable à l'époque, le groupe démocrate-chrétien –

bourgeois-démocratique partage les arguments mis en avant par le motionnaire pour expliquer ce retrait, car les temps changent et les fusions passent. Il apparaît que la contrainte légale actuelle n'est plus adéquate, créant même, dans certains cas de figure théoriques, un véritable casse-tête chinois. Je m'en explique théoriquement: imaginez une commune avec cinq conseillers communaux ayant vingt-cinq droits de vote dans une assemblée de délégués. On n'y échappe pas: les cinq conseillers doivent être présents à cette assemblée pour faire valoir les droits de ladite commune. Mais, juste pour le fun, je vous ajoute un paramètre: imaginez que, dans les statuts de cette association, on ait prévu que le nombre de voix par délégué était de trois au maximum et que, nominativement, seuls des conseillers communaux pouvaient participer à cette assemblée; on tombe là dans ce que le motionnaire relevait avant, soit dans la cocasserie. Vous comprendrez que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique soutiendra cette motion.

**Thalmann-Bolz Katharina** (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindungen in dieser Angelegenheit: Ich bin Gemeinderätin von Murten, also einer der betroffenen grossen Gemeinden und ich bin Mitunterzeichnerin der Motion. Ich äussere mich hier als Fraktionssprecherin.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat sich intensiv mit der Motion von Raoul Girard hinsichtlich einer Änderung des Gemeindegesetzes auseinandergesetzt. Sie stellt Folgendes fest:

Die Ausgangslage für grosse, das heisst bevölkerungsstarke Gemeinden ist unwesentlich anders als bei der Teilrevision des Gemeindegesetzes 1995. Das Beschränken auf maximal fünf Stimmen pro Delegierten anstelle einer Stimme hat für die betroffenen Gemeinderäte keine wesentliche Erleichterung gebracht, will die Gemeinde das Stimmenpotential ausschöpfen. Das waren sich der Staatsrat und der Grosse Rat damals vermutlich zu wenig bewusst.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt die Absicht des Staatsrates, die Autonomie einer Gemeinde höher zu bewerten, als an einer Höchstzahl von Stimmen pro Delegierten in einem Gesetz festzuhalten. Eine mögliche Regelung auf Verbandsstufe scheint uns sinnvoll und flexibler. Die Streichung dieser Bestimmung im Gemeindegesetz wird zudem keine Nachteile hinsichtlich des Kollegialitätsprinzips mit sich bringen.

Aus diesen Gründen unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei einstimmig die Überweisung der vorliegenden Motion von Raoul Girard an den Staatsrat.

**Savary Nadia** (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance et a examiné avec attention la motion de notre collègue Raoul Girard. Au vu des arguments développés et de la réponse du Conseil d'Etat, c'est sans équivoque et unanimement que le groupe libéral-radical acceptera cette motion. Tout a été dit par mes prédécesseurs; c'est pourquoi je ne reviendrai pas sur tous les aspects positifs de cette adaptation. Par contre, vous l'avez entendu, cette motion sera certainement et à juste titre acceptée. Dès lors, je souhaiterais connaître quand le projet de loi modifiant cet art. 115 al. 2 sera effectif: à court terme ou lors de la révision de la loi sur les communes? En effet, cela fait longtemps que nous entendons parler de cette révision sans en voir les moindres prémices, alors que nous l'attendons. Je remercie d'ores et déjà M<sup>me</sup> la Directrice pour sa réponse à ma question, d'autant plus que la révision de la loi sur les communes n'apparaît pas dans le Programme gouvernemental 2012–2016.

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Gemeinderat in Düringen. Ich kann es ganz kurz machen. Das Mitte-Links-Bündnis kann die Anliegen der Motionäre nachvollziehen. On est d'accord avec les analyses du Conseil d'Etat. Aus diesen Gründen unterstützen wir die Motion.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** La question posée aujourd'hui est de savoir si le nombre maximal de voix qu'un seul délégué peut représenter doit être limité ou non par la loi. Un argument plaçant en faveur d'une certaine limitation pourrait résider dans le fait que, pour certaines grandes associations poursuivant des buts multiples, il pourrait paraître judicieux de charger plus qu'une seule personne de la représentation d'une commune, ne serait-ce que pour tenir compte des dicastères concernés par les buts de l'association en cause. Mais ces cas sont probablement assez peu nombreux dans la pratique. De plus, ils peuvent être aisément réglés, cela notamment par des dispositions statutaires adéquates et il appartient aux communes de prévoir les règles nécessaires.

En revanche, le verrou contenu actuellement dans la loi sur les communes empêche la représentation d'un nombre de voix supérieur à cinq dans toutes les associations de communes. De l'avis du Conseil d'Etat, le maintien de cette règle schématique ne se justifie plus. C'est pourquoi il est d'accord de proposer une modification de la loi sur les communes procurant plus d'autonomie aux communes dans ce domaine. Pour répondre à la question de M<sup>me</sup> la Députée Savary, il y a également une proposition de changement de la loi sur les communes qui se fera avec la proposition prochaine d'adaptation de la loi sur l'exercice des droits politiques; et je vais

examiner s'il est judicieux de faire un paquet global, peut-être encore avec une troisième modification qui sera nécessaire pour réviser globalement la loi sur les communes.

A l'avenir, si l'art. 115 est adapté, les statuts doivent simplement régler la répartition des voix entre les communes et, le cas échéant, le nombre de voix qu'un délégué peut représenter si les statuts prévoient une telle limitation, la règle par défaut demeurant «un délégué, une voix». Etant donné que les délégués se réfèrent, dans l'exercice de leur mandat, à l'avis du Conseil communal et vu qu'en cas de non-respect de cette obligation, le Conseil communal peut révoquer un délégué, l'assouplissement proposé paraît préférable, cela comparé au système en vigueur. C'est pourquoi le Conseil d'Etat vous propose d'accepter la motion relative à l'art. 115 de la loi sur les communes.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 87 voix contre 0. Il y a 0 abstention.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschli (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schöpfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfeler-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Tho-

met (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 87.

—

## Projet de loi N° 31 modifiant la loi sur la protection civile (Plan directeur PCi 2013)<sup>1</sup>

Rapporteur: **Ruedi Schläfli** (UDC/SVP, SA).

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice

### Deuxième lecture

Art. 1

Art. 3 à art. 12 al. 1, 2<sup>e</sup> phr.

> Confirmation de la première lecture.

Art. 13 al. 3 et art. 14

> Confirmation de la première lecture.

Art. 15 al. 2 et 3 à art. 21 al. 2 et 3

> Confirmation de la première lecture.

Art. 23 al. 1 et al. 2 let. a, c et d à art. 27

> Confirmation de la première lecture.

Art. 28 al. 2<sup>bis</sup> (nouveau) et al. 3, 2<sup>e</sup> phr. à art. 31 à 33

> Confirmation de la première lecture.

Art. 2

> Confirmation de la première lecture.

Art. 3

> Confirmation de la première lecture.

Art. 4

> Confirmation de la première lecture.

Art. 5

**Le Rapporteur.** La commission n'ayant pas débattu de cet amendement lors de sa séance, je vous propose de vous rallier au projet initial. Cependant, l'amendement va dans la direction de la révision de la loi.

**La Présidente.** Est-ce que, formellement, vous demandez un retour au projet initial? Souhaitez-vous qu'on revote sur cet amendement en troisième lecture?

**Le Rapporteur.** Non.

**La Présidente.** Il faut juste que je sois au clair pour la procédure. Confirmez-vous les résultats de la première lecture?

**Le Rapporteur.** Je confirme les résultats de la première lecture.

**Le Commissaire.** Je vous prie également de confirmer les résultats de la première lecture.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Une collègue députée a signalé qu'il y a un mot qui ne correspond pas dans l'amendement qui a été accepté. Il faudrait simplement remplacer «après l'entrée en matière de la présente loi» par, bien évidemment, «après l'entrée en vigueur». Alors, je demande ce changement qui n'a, bien sûr, aucune incidence sur l'amendement en tant que tel.

**La Présidente.** Comme il n'y a pas de modification sur le fond, je vous propose que nous acceptions comme telle cette modification rédactionnelle. Est-ce que quelqu'un s'y oppose et souhaite un nouveau vote sur cet amendement? Ce n'est pas le cas, je vous remercie.

> Confirmation de la première lecture, avec prise en compte de la modification rédactionnelle.

Art. 6, titre et considérants

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 85 voix contre 0. Il y a 0 abstention.

<sup>1</sup> Message pp. 2594ss.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Pillar A. (SE, UDC/SVP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 85.*

—

**Rapport N° 29**  
**sur le postulat P2006.12 Bernhard Schafer/  
 André Schneuwly (case management  
 «Formation professionnelle» [CM FP] – état de  
 la mise en œuvre dans le canton de Fribourg)<sup>1</sup>**

**Discussion**

**La Présidente.** Le Bureau du Grand Conseil, lors de sa séance du 10 octobre 2012, a décidé d'accepter la suite directe proposée par le Conseil d'Etat, conformément à l'article 65 LGC qui lui en donne la compétence. C'est pourquoi nous discuterons directement de ce rapport dont nous prendrons acte.

**Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR).** Dans son rapport, le Conseil d'Etat rappelle que le case management «Formation professionnelle» est une procédure structurée visant à appliquer des mesures adéquates aux jeunes dont l'accès

au monde du travail risque sérieusement d'être compromis. L'intégration professionnelle et sociale des jeunes est une mission prioritaire de la politique sociale. Le canton de Fribourg est l'un des premiers à introduire le case management «Formation professionnelle». De 2008 à 2011, la Confédération a financé son introduction dans les cantons avec un montant de 20 millions de francs, dont 920 000 francs pour le canton de Fribourg. Le case management «Formation professionnelle» est aujourd'hui introduit dans tous les cantons. Dans le cadre d'une phase de consolidation entre 2012 et 2015, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) continue à soutenir ce processus à raison de 15,5 millions de francs, dont 540 000 francs pour Fribourg. Le but de cette mesure est de donner aux cantons le temps nécessaire pour intégrer le case management «Formation professionnelle» dans les structures cantonales et d'assurer ainsi que les projets soient poursuivis dès que la Confédération ne participera plus au financement.

La mise en œuvre du case management se compose de quatre phases: la première consiste à montrer l'existence d'un engagement sur le plan politique et sur le plan opérationnel; les deuxième et troisième phases ont pour buts la description de la mise en œuvre au niveau des processus de travail et l'établissement d'un instrument d'identification pour le recensement des groupes à risque; la dernière phase consistera dans l'introduction d'un contrôle d'efficacité.

La prise en charge et la coordination des mesures pour les jeunes en difficultés multiples sont appliquées à l'ensemble des jeunes concernés depuis 2008 au niveau de la scolarité obligatoire et, depuis septembre 2010, au niveau de la formation professionnelle. Le suivi est réalisé de manière très similaire par l'ensemble des partenaires qui sont en particulier les titulaires de classe et les conseillers en orientation pour la scolarité obligatoire, les enseignants, les maîtres de classe, les doyens et les chefs de secteur pour la formation professionnelle. Depuis l'année scolaire 2008–2009, 234 jeunes ont été vus au moins une fois. Les montants alloués par l'OFFT sont principalement dédiés au recouvrement des charges des case managers. Ces activités de suivi demandent un travail important et les ressources devront être certainement réévaluées.

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique vous invite à prendre acte du rapport N° 29 sur le postulat case management «Formation professionnelle» des députés Schafer et Schneuwly.

**Schafer Bernhard (ACG/MLB, SE).** Zuerst möchte ich meine Interessenbindung darlegen. Ich bin stellvertreten-

<sup>1</sup> Rapport pp. 2684ss.

der Direktor an der OS Plaffeien. Ich war jahrelang auch als Klassenlehrperson tätig und somit mit der Arbeit mit den Jugendlichen bei der Berufsfindung direkt konfrontiert.

Ich möchte dem Staatsrat danken für die prompte Ausarbeitung eines Berichts zu unserem Postulat über den Umsetzungsstand des Case Managements Berufsbildung im Kanton Freiburg. Ich betrachte die dargelegten Ausführungen als Zwischenbericht und erwarte gespannt den Bericht der Kommission für Jugendliche mit Schwierigkeiten und die für 2014 erwarteten Ergebnisse der Evaluation nach beendeter Untersuchung durch die Universität Freiburg.

Gleichwohl möchte ich zu dem uns unterbreiteten Bericht nachfolgende Punkte darlegen.

Es ist in der Tat so, dass sich der Kanton Freiburg rühmen kann, als einer der ersten Kantone Case Management eingeführt zu haben, nämlich 2008. Dass aber auf der Orientierungsstufe die Umsetzung mit grossen Schwierigkeiten von statten ging und erst seit März 2012, respektive auf das Schuljahr 2013 hin, konkret zu funktionieren scheint, ist doch eher ein Armutszeugnis. Hier sind unseres Erachtens zu Beginn des Projekts die Akteure vor Ort, das heisst die Schuldirektoren wie auch die Berufsberater und -beraterinnen, zu wenig in die Umsetzung des ambitionierten und wichtigen Projekts miteinbezogen worden. Es ist absolut dringend, dass der Zugang zu Case Management niederschwellig geschieht. So kann die seit März 2012 vorgesehene Form – im Gegensatz zur ersten Phase – erfolgreich sein, indem nämlich im französischsprachigen Kantonsteil die Aufgaben der Case-Manager von den Berufsberatern und Berufsberaterinnen und im deutschsprachigen Kantonsteil von Lehrpersonen übernommen werden, welche eng mit den Berufsberaterinnen und -beratern zusammenarbeiten und für diese Arbeit entlastet werden. So wird gewährt, dass die Begleitung gefährdeter Jugendlicher in enger Zusammenarbeit aller beteiligten Akteure – Klassenlehrpersonen, Eltern, Ausbildnern – vor Ort geschieht und diese auf dem Weg zu einer nachhaltigen Berufswahl und Eingliederung in die Berufswelt auch erfolgreich ist. Eine Begleitung durch einen Case-Manager oder eine Case-Managerin, welcher sich aufgrund der Distanz – und dies nicht nur in Kilometern, sondern auch gedanklich gemessen – monatlich maximal einmal im OS-Zentrum zu Gesprächen und zur Begleitung der Jugendlichen einfindet, kann nicht erfolgreich sein. So war dies in der ersten Phase dieses ambitionierten Projekts.

Es wird im vorliegenden Bericht ausführlich dargelegt, wofür die 920 000 Franken in der Zeit von 2008 bis 2011 verwendet wurden. Ich frage mich aber, ob diese Mittel effi-

zient eingesetzt wurden. Da wurde in der ersten Phase des Projekts unseres Erachtens doch sehr viel Papier produziert und die Akteure vor Ort zu wenig in die Konzepterarbeitung eingeschlossen. Wir sind überzeugt und hoffen gleichzeitig, dass durch die konzeptuellen Anpassungen die für die Konsolidierungsphase vorgesehenen 514 000 Franken gut eingesetzt werden.

Und noch etwas. In einem Schreiben vom Amt für Berufsberatung im März 2012 an die OS-Direktoren und Berufsberater und Berufsberaterinnen wurde eine Liste mit einer minimalen Anzahl Fälle pro Schule – dies jeweils im Verhältnis zur gesamten Schülerzahl der jeweiligen Schule – beigefügt. Es kann wohl nicht sein, dass den Schulen im Vorfeld vorgeschrieben wird, wie viele Fälle sie im Minimum fürs Case Management melden müssen, genau gleich, wie es bestimmt auch keine obere Grenze geben kann und darf. Die Fallzahl hängt wohl jeweils vom Jahrgang, der wirtschaftlichen Situation oder aber auch vom Standort der Schule ab.

Abschliessend möchte ich beliebt machen, dass die Präsentation zum Case Management auf der Homepage des Amtes für Berufsbildung aktualisiert wird. Auf der Seite des Amtes für Berufsberatung und Erwachsenenbildung findet man schliesslich gar keinen Hinweis zum Case Management. So hoffe ich, dass die vorgesehenen Anpassungen dazu führen, die ambitionierten Ziele, nämlich die Abschlussquote auf der Sekundarstufe II von 90 auf 95 Prozent zu steigern, erreicht werden. Erste Ergebnisse dazu erwarten wir gerne im für 2014 versprochenen Evaluationsbericht.

**Burgener Woeffray Andrea** (PS/SP, SC). Massnahmen für Jugendliche, deren Einstieg in die Berufswelt stark gefährdet ist, sind eine Priorität des Staatsrats. Er tut gut daran. Diese Priorität braucht es auch für die kommenden Jahre. Ein Satz gleich zu Beginn des Berichtes Nr. 29 muss nach Meinung der SP korrigiert werden, wie es auch bereits von uns in der Budgetdebatte moniert wurde. Die berufliche Eingliederung ist eine Hauptaufgabe der Berufsbildungspolitik und nicht der Arbeitsmarktpolitik oder schon gar nicht der Sozialpolitik. Alle Jugendlichen haben gemäss Bundesverfassung Anrecht auf eine Berufsbildung, zugeschnitten auf ihre Möglichkeiten. Dies ist auch in diesem Rahmen vorzusehen und zu finanzieren. Das Case Management ist im Budget 2012-2013 vorerst finanziell gesichert. Aber es ist gemäss des ersten Berichts der Kommission für Jugendliche mit Schwierigkeiten bei der beruflichen Eingliederung nur ein Teil der Massnahmen, welche für Jugendliche in Schwierigkeiten angeboten werden sollen.

Sie haben vor kurzem hier im Grossen Rat, Herr Staatsrat, mitgeteilt, dass nun auch ein zweiter Bericht vorliegt. Um wirklich abwägen zu können, ob die gesamte Stossrichtung stimmt, wäre es erforderlich, dass die Ergebnisse dieses zweiten Berichts publik gemacht und uns Grossrätinnen und Grossräten zugänglich gemacht würden. Der erste Bericht der genannten Kommission hat die erschreckende Zahl aufgezeigt, dass im Berichtsjahr 2009 1835 Jugendliche mit Schwierigkeiten – das sind annähernd 20 Prozent – zwischen 15 und 25 Jahren über keine Lösung zur beruflichen Eingliederung verfügten. Heute dürften die Zahlen bereits höher sein. Sie werden von bis zu fünf Dienststellen erfasst und dann betreut. Der Chance, über verschiedene Dienststellen mehrere Jugendliche zu erfassen, steht aber der administrative Mehraufwand gegenüber. Deshalb ist das Case Management eine sehr gute Alternative, wie auch Kollege Schafer aufgezeigt hat und ein unbürokratisches, niederschwelliges Angebot. Die SP ist der Meinung, dass durch eine klare Zuteilung aller Jugendlichen zur Berufsbildung der Stigmatisierung als Sozialfall vorgebeugt werden könnte. Jugendliche ohne Erstausbildung sind auch keine Arbeitslose, sondern junge Frauen und Männer, denen aufgrund ihrer Herkunft und ihrer intellektuellen Möglichkeiten die Türen zu einer Berufslehre verwehrt sind. Ausländische Jugendliche der ersten Generation haben 4,4 Mal mehr Schwierigkeiten, einen Ausbildungsplatz zu finden, als Jugendliche, deren Eltern schweizerischer Nationalität sind. Das kürzlich erschienene Dossier zur Berufsbildung von Migrantinnen und Migranten des Instituts für Bildungsfragen zeigt eindrücklich auf, wie die Begabungsreserven gerade dieser Gruppe Jugendlicher besser ausgeschöpft werden könnte, unter anderem dadurch, die Nahtstelle zwischen dem Abschluss der obligatorischen Schulzeit und dem Einstieg ins Berufsleben noch besser zu schliessen.

Mit diesen Anmerkungen nimmt die Sozialdemokratische Fraktion Kenntnis vom Bericht.

**Schopfer Christian** (PLR/FDP, LA). Mit grossem Interesse haben wir den Bericht Case Management Berufsbildung gelesen. Unserer Meinung nach sind die Motivationssemester manchmal etwas zu locker geführt. Das wohl grösste Problem dieser jungen Menschen ist, sie zu motivieren und ihnen den Halt zu geben, den sie zu Hause nicht oder nur im geringen Mass erhalten haben. Eine Möglichkeit wäre, Betriebe, die bereit sind, diese Jugendliche anzustellen und ihnen eine Ausbildung zu ermöglichen, finanziell zu entlasten. Mir persönlich sind auch private Institutionen bekannt, welche Jungen, die nach der Schule keine Ausbildung oder keinen Ausbildungsplatz gefunden haben, die nötige Unter-

stützung und Integration anbieten, indem sie ihnen einen geeigneten Platz vermitteln oder sie selber ausbilden.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion ist gespannt auf die Auswertung der Universität Freiburg bezüglich Case Management. Schade, dass die Auswertung erst 2014 vorliegt.

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Gemeinderat und verantwortlich für die Bildung. Ich bedanke mich wie mein Kollege auch für die Antwort des Staatsrates und bin froh, dass nach Anfangsschwierigkeiten das Projekt nun auf der operativen Ebene Fuss gefasst hat. Eine solide berufliche Ausbildung der Jugendlichen in der heutigen Zeit ist enorm wichtig. Die Übergänge von der Schule in die Berufsausbildung gestalten sich für viele Jugendliche schwierig. Dabei kennen wir auch das Phänomen der Jugendarbeitslosigkeit. Viele Jugendliche brauchen Unterstützung bei der Orientierung im Bildungs- und Ausbildungssystem. Die Vernetzung der verschiedenen Beteiligten ist wesentlich und trägt zum Erfolg bei. Zusätzlich wird wichtige Präventionsarbeit geleistet und das Selbstbewusstsein der Jugendlichen gestärkt. In diesem Sinne kann wichtige Arbeit für den Eintritt in das Erwachsenenalter und damit auch Lotsenarbeit gemacht werden. Gespannt erwarten wir den Schlussbericht.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Ich möchte allen Interventienten für ihre Stellungnahmen recht herzlich danken. Ich glaube, dass diese Thematik nicht nur eine deutschsprachige Thematik ist, sondern auch die französischsprachige Seite betrifft. Ich werde ganz kurz zu sechs konkreten Fragen Stellung nehmen und im Anschluss auf die zwei kritischen Bemerkungen von Herrn Grossrat Schafer und von Frau Grossrätin Burgener eingehen.

Je me permets de faire cette remarque rapidement et de rappeler ainsi les réponses aux questions posées.

Une première question concernait l'importance cruciale des mesures en vue d'une intégration professionnelle et sociale des jeunes. L'intégration professionnelle et sociale des jeunes dans le marché du travail est une mission prioritaire du Gouvernement; nous l'avons d'ailleurs souligné dans le Programme gouvernemental où nous avons mis en exergue cette priorité. Il est nécessaire de faire tout notre possible pour poursuivre les travaux favorisant l'intégration des jeunes dans le milieu socioprofessionnel. Pas plus tard que la semaine passée, M<sup>me</sup> la Présidente élue et moi-même avons pris acte d'un rapport concernant le chômage de longue durée. Ce rapport nous a donné des chiffres très

impressionnants: 52% des personnes qui ont besoin de l'aide sociale n'ont pas de formation de degré secondaire II, ceci au niveau suisse. Mais au niveau du canton de Fribourg, c'est 70%; 70% des personnes qui ont besoin de l'aide sociale n'ont pas de formation de degré secondaire II. Alors, en ce sens, le projet case management «Formation professionnelle» constitue l'un des éléments centraux pour parvenir à répondre aux besoins des jeunes susceptibles de rencontrer des difficultés en matière d'insertion professionnelle à l'issue de leur scolarité obligatoire. Le case management est une procédure visant à coordonner des mesures d'aide appropriées aux jeunes dont l'accès au monde du travail risque sérieusement d'être compromis. L'objectif à long terme de ces efforts est d'augmenter le taux de réussite des jeunes de degré secondaire II de 90 à 95% en 2015. Ce sont des objectifs qui ont été développés ensemble entre la Confédération et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), laquelle est, comme vous le savez, présidée par ma collègue, la Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Un deuxième point: le case management est-il réalisé dans notre canton? Y a-t-il des différences entre les régions linguistiques? On peut dire que la prise en charge et la coordination des mesures pour les jeunes en difficultés multiples sont appliquées, chez nous, à l'ensemble des jeunes concernés: au niveau de la scolarité obligatoire depuis 2008, par les fameux case managers I et, depuis 2010, au niveau de la formation professionnelle, par les case managers II. Les missions des case managers I – 1,4 EPT – sont effectuées par des conseillers en orientation dans la partie francophone du canton et par des enseignants dans la partie alémanique, moyennant certaines heures de décharge, les conseillers en orientation n'étant pas en mesure d'augmenter leur taux d'activité. A la fin de l'année scolaire 2011–2012, seuls 3% des élèves alémaniques ne trouvent pas de solution de formation directement à la sortie du cycle d'orientation contre 7% des élèves francophones.

Troisième question: combien de jeunes sont accompagnés par le case management? Le suivi a-t-il un succès? Cela a été déjà dit: il y a 268 jeunes qui ont été signalés depuis l'année scolaire 2008-2009. Au niveau de la formation professionnelle, une vingtaine de jeunes ont été accompagnés. Dans la partie alémanique, le nombre des jeunes s'élève à plus de soixante. Il est encore trop tôt pour évaluer le réel succès du projet. L'évaluation précise sera connue lors de l'introduction du système de contrôle d'efficacité prévu en collaboration avec l'Université de Fribourg.

Quatrième question: les conseillers en orientation n'auraient-ils pas pu reprendre le rôle de case manager? La première identification est réalisée par les maîtres de classe du cycle d'orientation à la fin de chaque année scolaire. Ces derniers repèrent les 2 ou 3% d'élèves qui risquent de rencontrer les plus grandes difficultés à la fin de leur scolarité obligatoire. Cet accompagnement s'étend jusqu'à la phase transition I, c'est-à-dire au-delà de la scolarité obligatoire; et les case managers I apportent donc une aide complémentaire aux jeunes là où le travail d'orientation s'arrête.

Cinquième question: qu'en est-il de l'évaluation? On a déjà souligné le fait que la commission des jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle a mandaté la chaire de sociologie de l'Université de Fribourg – représentée par M. le Professeur Marc-Henry Soulet – de faire cette évaluation. Comme vous le savez, on attend les résultats pour la fin 2014.

On a déjà pas mal parlé du financement ce matin. Pour Fribourg, depuis 2008 et jusqu'à la fin 2012, un montant total de 920 000 francs a été attribué. Ce montant est principalement dédié au recouvrement des charges salariales des case managers.

La Confédération va continuer à soutenir ce processus lors d'une phase de consolidation, mais le but est de donner aux cantons le temps nécessaire pour intégrer le case management «Formation professionnelle» dans les structures cantonales. Pour cette phase, un montant total d'environ 500 000 francs est prévu jusqu'en 2015.

En résumé, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de prendre acte du rapport N° 29 et recommande d'attendre l'évaluation du groupe de travail.

Avant de terminer, je ferai encore deux petites remarques.

Herr Grossrat Schafer hat kritisiert, dass das Projekt nicht sehr gut eingeführt wurde, namentlich auf der Stufe der Orientierungsschule. Ich möchte unterstreichen, und Sie haben es selber auch gesagt, Herr Grossrat Schafer, dass es sich um ein ehrgeiziges Projekt handelt, das in einer Konzeptphase dann nach und nach eingeführt werden muss. Ich nehme Ihre Kritik offen und aufmerksam entgegen und wir werden entsprechende Hinweise in der weiteren Umsetzung berücksichtigen und Verbesserungsmöglichkeiten prüfen und umsetzen.

Frau Grossrätin Burgener hat von der Berufsbildungspolitik gesprochen und gesagt, dass in erster Linie oder ausschliesslich die Berufsbildungspolitik angesprochen sei. Ich gebe



Ihnen Recht, die Berufsbildungspolitik ist in diesem Bereich ganz besonders gefordert. Aber wir können die Sozialpolitik nicht einfach ausblenden und ausklammern, weil diese beiden Bereiche direkt zusammenarbeiten müssen, um Lösungen für unsere Jungen zu finden.

Der zweite Bericht der Kommission für Jugendliche mit Eingliederungsschwierigkeiten in das Berufsleben liegt vor. Der Staatsrat wird den Bericht nächste Woche zur Kenntnis nehmen und wir haben im Sinn, eine breite Information zu organisieren. Wir werden wahrscheinlich auch eine Pressekonferenz organisieren und den Bericht – sofern gewünscht – auch den Grossrätinnen und Grossräten weiterleiten können, damit Sie eine Unterlage für die weiteren Arbeiten haben.

En ce sens, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je vous prie de prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

**Postulat P2005.12 Hugo Raemy/Ursula Schneider Schüttel  
(installations photovoltaïques sur des bâtiments protégés ou dans le périmètre de sites construits dignes de protection)<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**Raemy Hugo** (*PS/SP, LA*). Die Schweiz und der Kanton Freiburg haben einen riesigen Nachholbedarf bei der Installation von Photovoltaikanlagen und damit bei der Produktion von Solarstrom. Dies springt sofort ins Auge, wenn man unsere Nachbarländer Deutschland und Österreich bereist. An einem wolkenlosen Sommertag, also an einem gegen teiligen Tag von heute, produzieren deutsche Solaranlagen zusammen im Maximum gleich viel Strom, wie zwanzig Atomkraftwerke. Und das genau in der Mittagsspitze, wenn besonders viel Strom konsumiert wird.

Bestens geeignet für die Installation von Solaranlagen sind unter anderem Bauernhöfe. Ihre Wohn- und Ökonomiegebäude besitzen sehr grosse Dachflächen mit einem enormen Potential zur Produktion von Solarstrom, bei uns aber noch viel zu wenig genutzt. Bauernhöfe haben in unserem oft ländlich geprägten Kanton sicher ein mindestens so grosses Potential wie die Industriegebäude, welche der Staatsrat

in seiner Antwort erwähnt. Warum, Herr Vonlanthen, also nicht gerade beides nutzen? Bauernhäuser sind aber oft geschützt oder stehen im Perimeter von schützenswerten Ortsbildern, daher unser Postulat.

Die Antwort des Staatsrates ist korrekt, genügt aber nicht. Wir wollen mehr. Wir wollen zeitgemässe Lösungen. Artikel 18a des Bundesgesetzes über die Raumplanung schreibt vor, dass sorgfältig in Dach- und Fassadenflächen integrierte Solaranlagen zu bewilligen sind, sofern keine Kultur- und Naturdenkmäler von kantonaler oder nationaler Bedeutung beeinträchtigt werden.

In den Empfehlungen wird ausdrücklich festgehalten, dass Solaranlagen ein öffentliches Interesse darstellen, das eine Abweichung von der gesetzlichen Bestimmungen erlaubt, sofern die Anlagen keine öffentlichen oder privaten Interessen verletzen. Das bietet natürlich einen sehr grossen Interpretationsspielraum. Wann wird das Ortsbild oder die Ansicht eines geschützten Gebäudes beeinträchtigt? Erfüllen Solarzellen dieses Kriterium oder sind sie nicht ganz einfach ein zeitgemässes Bauelement, welches als Abdeckung von Dächern normal und selbstverständlich werden sollte? Hier wollen wir eine Änderung der Praxis. Der Kulturgüterschutz soll zwar weiterhin angemessen berücksichtigt werden, aber im Interesse einer Förderung der erneuerbaren Energie weniger stark oder anders gewichtet werden. Der Kanton muss einen Schritt weiter gehen und eine aktivere Haltung einnehmen.

Die im Bericht erwähnte Broschüre mit Empfehlungen für die architektonische Integration von Solaranlagen ist ein guter und wichtiger erster Schritt, reicht aber nicht aus. Der Kanton soll aktiv auf Eigentümer zugehen und sie ermutigen, ihre brachliegenden Dachflächen zur Energienutzung zu benützen. Er soll interessierten Bauherren, welche Solarstrom produzieren wollen, bei der Umsetzung ihrer Projekte beraten und unterstützen. Er soll Gemeinden dazu auffordern, ihre Baureglemente in Bezug auf eine aktivere Förderung und Nutzung von erneuerbaren Energien zu überprüfen und sie bei der Anpassung und Umsetzung der Reglemente unterstützen.

Ein von vielen Seiten gewünschter und beschlossener Ausstieg aus der Atomenergie und die damit verbundene vermehrte Förderung erneuerbarer Energien bedingt ein Umdenken der bisherigen Interessenabwägung.

In diesem Sinne lade ich Sie ein, das Postulat entgegen der Empfehlung des Staatsrates zu unterstützen. Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit und Ihre Unterstützung.

<sup>1</sup> Déposé et développé le 21 mars 2012, BGC mars 2012 pp. 849ss.; réponse du Conseil d'Etat le 2 octobre 2012, BGC novembre 2012 pp. 2475ss.

**Collaud Elia** (*PDC/CVP, BR*). Je n'ai pas d'intérêts particuliers avec le sujet, car ma maison n'est pas encore protégée. Le postulat P2005.12 concernant la pose d'installations photovoltaïques sur des bâtiments protégés ou dans le périmètre de sites construits dignes de protection a retenu toute l'attention du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique. Les questions que posent les postulants Ursula Schneider Schüttel et Hugo Raemy sont pertinentes. Toutefois, nous savons que le Conseil d'Etat veille à l'application efficace et fait sien l'intérêt d'augmenter l'utilisation de l'énergie renouvelable. D'ailleurs, de janvier 2011 à avril 2012, sur quelque 600 installations projetées, seuls 18 dossiers ont été préavisés défavorablement. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat tient à relever que le principe général régissant la pose d'installations solaires est inscrit dans le droit fédéral. Il s'agit de l'art. 18a de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) pour lequel, semble-t-il, tout le monde n'a pas la même lecture. De plus, en août 2011, l'Etat de Fribourg a mis à la disposition de tous les partenaires le fascicule intitulé «Recommandations concernant l'intégration architecturale des installations solaires». Le présent document apporte les réponses aux questions, ainsi que les recommandations et directives concernant essentiellement les sites et bâtiments protégés. Nous y trouvons d'ailleurs de multiples exemples. Le secteur de la formation sera aussi renforcé ces prochaines années, ceci pour donner suite au mandat du Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le domaine des énergies renouvelables dans le canton. Enfin, les dispositions légales sont actuellement suffisantes. Le plan cantonal et les plans des communes en matière d'énergies renouvelables devront prendre en compte le potentiel de développement. Pour conclure, les Chambres fédérales ont prévu d'adopter l'art. 18a et d'assouplir les règles permettant la pose de capteurs solaires sur les bâtiments protégés. Cette révision fait actuellement l'objet d'un référendum. Pour terminer, se fondant sur les explications et le fascicule de recommandations, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique rejoint les conclusions du Conseil d'Etat et ne soutiendra pas ce postulat.

**Kolly Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du postulat des députés Schneider Schüttel et Raemy. Nous partageons le souci des postulants concernant l'empêchement du développement des énergies photovoltaïques à proximité des bâtiments protégés. A ce sujet, le groupe aimerait avoir une précision concernant la possibilité de poser, par exemple, une installation solaire sur la toiture d'un chalet d'alpage sans électricité et qui serait classé en catégorie A ou B dans le recensement des bâtiments protégés. Serait-ce impossible, comme le laisse entendre le message du Conseil d'Etat? Cependant, force est de constater que la pratique actuelle concilie les intérêts entre le maintien

du patrimoine et le développement des nouvelles énergies. Comme l'a dit mon prédécesseur, seuls 3% des dossiers ont reçu un préavis négatif. D'autre part, les directives ont déjà été édictées à ce sujet. Nous appelons la Commission des biens culturels au bon sens lors de l'établissement de leurs préavis, mais le groupe de l'Union démocratique du centre n'estime pas nécessaire la rédaction d'un postulat et va, par conséquent, le refuser à la majorité de ses membres.

**Wüthrich Peter** (*PLR/FDP, BR*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance de ce postulat concernant les installations photovoltaïques sur des bâtiments protégés ou dans le périmètre de sites construits dignes de protection. Le groupe libéral-radical soutient la promotion des énergies renouvelables. Il semble qu'il y ait assez d'autres endroits potentiels – notamment dans les zones industrielles et artisanales – où l'on pourrait prioritairement mettre en place des installations photovoltaïques. Pourquoi se focaliser sur les sites protégés, ceci d'autant plus que ces installations ne doivent pas forcément être posées là où le courant produit sera consommé? Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève qu'il a déjà pris des mesures en établissant des recommandations concernant l'intégration architecturale des installations solaires. Vu le peu de dossiers préavisés défavorablement dans notre canton, le groupe libéral-radical, tenant compte des explications du Conseil d'Etat, juge ce postulat sans objet et le rejettera à l'unanimité.

**Mutter Christa** (*ACG/MLB, FV*). Ich habe eine doppelte Interessenbindung in diesem Thema: Ich bin Vorstandsmitglied der Schweizerischen Agentur für Energieeffizienz und Vorstandsmitglied von Pro Freiburg. Das ist weniger widersprüchlich bei diesem Thema als es scheint.

Unsere Fraktion hat dieses Postulat mit grossem Interesse und mit Sympathie zur Kenntnis genommen und diskutiert. Wir unterstützten natürlich die möglichst gute Nutzung der Solarenergie und die Stromproduktion mit Photovoltaikzellen. Trotzdem lehnt das Mitte-Links-Bündnis dieses Postulat ab. Es gilt, eine Interessenabwägung zwischen der erwünschten Solarstromproduktion und dem Denkmalschutz der historischen Bausubstanz zu treffen. Meines Wissens betrifft schweizerisch der Denkmalschutz nur etwa drei Prozent aller Dachflächen. Laut Staatsräten wurden drei Prozent von insgesamt 600 Photovoltaikprojekten zurückgewiesen und nur zwei Prozent wurden abgelehnt. Wir finden die heutige Praxis mit dem Leitfaden «Empfehlungen für die architektonische Integration von Solaranlagen» insgesamt korrekt. Unsere Fraktion ist aber der Meinung, dass die Photovoltaik auf den 97 Prozent restlichen Dächern völlig ungenügend gefördert wird. Notwendig sind eine bessere finanzielle

Unterstützung mittels kostendeckender Einspeisevergütung, mehr Anstrengungen für die Weiterbildung der betroffenen Berufszweige und erleichterte Bewilligungsverfahren für Projekte ausserhalb der geschützten Zone. Hingegen finden wir es kontraproduktiv, historisch wertvolle Bauten unbedingt mit glänzenden Photovoltaikzellen dekorieren zu wollen. Die damit erzielte Stromproduktion steht in keinem Verhältnis zum Eingriff ins Ortsbild. Die Altstadt von Murten und Freiburg oder harmonische Ortskerne wie Salvenach sind wertvolle Güter, die es unverfälscht zu erhalten gilt.

In meiner Beratungstätigkeit stelle ich fest, dass es ein wenig Mode geworden ist, unbedingt auch noch zehn Quadratmeter Photozellen aufs Dach setzen zu wollen. Man will die ökologische Gesinnung für alle Nachbarn sichtbar machen. Finanziell und energetisch wäre es oft sinnvoller, die finanziellen Mittel in eine Haussanierung zu investieren oder in die Wärmeproduktion aus Sonnenenergie.

Je crois qu'il est important de préciser que le postulat ne parle que de photovoltaïque et non pas de capteurs solaires pour la production de chaleur.

Im Gegensatz zur Stromproduktion aus Sonne muss die Wärmeerzeugung vor Ort erfolgen. Für Photovoltaik können auch mehrere Hausbesitzer ein gemeinsames Projekt, zum Beispiel in einer Industriezone oder auf einem Bauernhof, finanzieren.

Dans ce sens, nous demandons de favoriser la production photovoltaïque sur les 97% des toits dans les zones non protégées, ainsi que la production de chaleur solaire partout où il est possible de bien intégrer les capteurs solaires. Par contre, nous ne souhaitons pas forcer la production photovoltaïque sur les bâtiments et dans les localités placés sous protection du patrimoine. C'est la raison pour laquelle le groupe Alliance centre gauche ne soutient pas ce postulat.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Merci aux intervenantes et intervenants pour leur prise de position. En guise d'introduction, j'aimerais dire que le Conseil d'Etat partage vraiment à 200% le souhait des députés Schneider Schüttel et Raemy de développer de manière accrue les énergies renouvelables et, en particulier, les installations solaires photovoltaïques.

Néanmoins, il faut bien se rendre à l'évidence que le droit fédéral limite actuellement le développement de ces installations, en particulier sur les bâtiments protégés et dans les sites construits dignes de protection. Fribourg a déjà entrepris des démarches pour que, en l'état des dispositions légales

fédérales, les critères pour poser des capteurs solaires photovoltaïques et thermiques dans ces zones soient clairement définis. Ce document, édicté en 2011, est intitulé «Recommandations concernant l'intégration architecturale des installations solaires». Vous avez déjà eu connaissance de ce fascicule. Il vous a été distribué il y a quelques mois déjà. Ce petit livre précise notamment les critères et rappelle les procédures à suivre. En outre, la pesée des intérêts est, en principe, déjà faite dans le traitement des dossiers. Il ressort qu'à ce jour, somme toute, peu de dossiers ont été refusés sur des bâtiments protégés ou dans des sites construits dignes de protection. S'agissant des conseils aux propriétaires de bâtiment, ils seront accentués dans les mois et les années à venir en fonction des nouvelles dispositions qui vont être mises en place dans le canton et au niveau fédéral. Il est notamment prévu, dans le cadre de la concrétisation du mandat MA4029.11 relatif à la formation continue des professionnels et des spécialistes dans le domaine des énergies renouvelables, des séances d'information aux propriétaires dès 2013. Il ne faudra toutefois pas oublier qu'un important travail a déjà été réalisé dans ce contexte au cours de ces dernières années.

Par ailleurs, nous constatons un développement assez important dans la direction d'un allègement des conditions-cadres au niveau fédéral. Cela a été souligné par quelques intervenants que le Conseil fédéral et le Parlement fédéral ont mis un art. 18a, lequel est tout de même très important, dans la nouvelle LAT. Cet article ne peut pas encore entrer en vigueur, parce – vous le savez – le référendum a été lancé contre cette loi. J'aimerais, cependant, rapidement lire cet art. 18a qui vise vraiment la direction souhaitée par les postulants.

L'al. 1 dit: «Dans les zones à bâtir et les zones agricoles, les installations solaires suffisamment adaptées aux toits ne nécessitent pas d'autorisation selon l'art. 22, al. 1. De tels projets doivent être simplement annoncés à l'autorité compétente.» Il n'y aura donc plus d'autorisation.

L'al. 2 dit: «Le droit cantonal peut: a. désigner des types déterminés de zones à bâtir où l'aspect esthétique est mineur, dans lesquels d'autres installations solaires peuvent aussi être dispensées d'autorisation; b. prévoir une obligation d'autorisation dans des types précisément définis de zones à protéger.» Le canton peut donc encore adapter par après coup et concrétiser cette loi.

L'al. 3 dit: «Les installations solaires sur des biens culturels ou dans des sites naturels d'importance cantonale ou nationale sont toujours soumises à une autorisation de construire.

Elles ne doivent pas porter d'atteinte majeure à ces biens ou sites.» Cette dernière phrase est importante.

L'al. 4 dit: «Pour le reste, l'intérêt à l'utilisation de l'énergie solaire sur des constructions existantes ou nouvelles l'emporte en principe sur les aspects esthétiques.» Là, vous voyez que la Confédération ouvre grandement les portes pour les installations photovoltaïques.

De plus, dans son communiqué de presse du 28 septembre 2012 relatif à la mise en consultation de la stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral spécifie notamment que l'énergie revêt un intérêt national à considérer comme «équivalent ou supérieur aux intérêts de l'environnement et de la protection du paysage». Dans ce contexte, il est également prévu que les dispositions légales fédérales y relatives seront adaptées, ce qui aura également des conséquences sur le droit cantonal. Sur cette base, le Conseil d'Etat ne peut que se satisfaire de l'évolution de la situation.

En conclusion, compte tenu du droit en vigueur et de la situation actuelle dans le canton de Fribourg, ainsi que du développement au niveau fédéral, le Conseil d'Etat propose le rejet du postulat.

M. le Député motionnaire Raemy, wir wollen unsere Energie lieber dafür verwenden, dieses nationale Gesetz umzusetzen als Berichte zu schreiben, die erst später umgesetzt werden können.

In diesem Sinne bitten wir Sie, das Postulat abzulehnen.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 63 voix contre 24. Il y a 0 abstention.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

#### *Ont voté oui:*

Affolter (LA, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 24.*

#### *Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-

PBD/CVP-BDP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 63.*

—

## **Clôture de la session**

**La Présidente.** Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président,  
Madame la 2<sup>e</sup> Vice-présidente,  
Mesdames et Messieurs les Députés/-es,  
Monsieur le Président du Conseil d'Etat,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers/-ères d'Etat,  
Madame la Secrétaire générale,  
Messieurs les Secrétaires parlementaires,  
Madame et Monsieur les Huissiers,  
Mesdames et Messieurs les représentants/-es des médias,  
Mesdames et Messieurs,  
Chères familles,  
Chers/-ères amis/-es,

Au terme de cette année exceptionnelle que vous m'avez donné la chance de vivre en me faisant l'honneur de m'élire à la présidence de notre Parlement, permettez-moi de vous adresser quelques mots.

C'est avec grand plaisir que j'ai préparé nos séances le mieux possible, afin que nous puissions œuvrer sereinement pour le bien de tous. Si le début de notre année politique a connu des débats plutôt tendus, je suis très satisfaite qu'une certaine quiétude soit revenue dans notre enceinte. Je crois fermement à une politique constructive, certes issue de discussions qui peuvent être nourries entre les différents groupes politiques et entre les députés – le propre d'un Parlement est bien de

parlementer –, mais je pense qu'un débat crispé peut très vite devenir stérile. Or, les défis seront nombreux; nous l'avons entendu mardi lors de la présentation du Programme gouvernemental et du Plan financier pour la législature 2012–2016.

Mit viel Vergnügen bin ich auch von Norden nach Süden und von Osten nach Westen durch unseren Kanton gefahren. Dabei sah ich herrliche Dörfer und Landschaften und habe noch besser gespürt, wie wichtig die Zweisprachigkeit ist, nicht nur, damit man einander versteht, sondern auch, um unsere jeweilige Kultur zu begreifen. Ich traf engagierte Berufsverbände mit gewissenhaften Unternehmensleitern, ferner begegnete ich verschiedenen Freizeit- und Wohltätigkeitsvereinen mit sehr motivierten Mitgliedern. Ich stiess auf eine bedeutende und vielseitige kulturelle Tätigkeit, auf aufstrebende Schulen mit anspruchsvollem Ausbildungsniveau und motivierten Lehrern und Schülern. Auch Sportverbände, die eigentliche Begegnungszentren sind und sich sehr um die Ausbildung der Jugendlichen kümmern.

Nous avons tendance à entendre que les gens s'investissent de moins en moins pour la collectivité. Eh bien, au terme de cette année, je m'inscris en faux contre cette affirmation. Des centaines, que dis-je, des milliers de bénévoles s'investissent pour des fêtes de village, pour des visites aux personnes qui en ont besoin et pour tout autre engagement au service du bien public. Lorsque, dans un village, on vous explique que la fête à laquelle vous avez été conviés a mobilisé 800 bénévoles, il y a de quoi être époustoufflé. Mais, plus que tout, j'ai eu l'occasion de faire de véritables rencontres – avec un grand «R» – au niveau humain. Que ce soit dans les milieux civil, religieux, militaire ou politique, j'ai côtoyé des gens fantastiques, des personnes dont je garderai un souvenir lumineux. Si j'ai rencontré énormément de personnes joyeusement engagées et qui ne comptent pas leur temps pour les autres, j'ai aussi rencontré, sur mon chemin, des gens qui souffrent, des personnes touchées par le souci d'un chômage de longue durée, par une maladie, par le handicap d'un proche et qui ont eu à cœur de partager un peu avec moi. Touchée par leur confiance, je les emmène aussi avec moi au terme de cette année.

Je ne voudrais pas terminer ces quelques mots sans adresser une gerbe de remerciements. Permettez-moi de prendre un peu de temps pour le faire. Mes premiers remerciements vont, bien sûr, à notre Secrétaire générale, Mireille Hayoz, qui m'a constamment soutenue durant cette année, à tout le personnel du Secrétariat, à nos huissiers, discrètes petites fourmis, qui font un énorme travail. Je vais remettre un bouquet de fleurs à notre Secrétaire générale pour tout le secrétariat. (*Applaudissements*).

J'aimerais également remercier mes vice-présidents, Pascal et Kathy, et tous mes collègues du Bureau avec lesquels j'ai toujours travaillé dans une atmosphère constructive. Merci à mon groupe parlementaire et à son chef de groupe, Jean-Pierre Siggen. Merci à vous, Mesdames et Messieurs les Députés/-es. Un merci spécial à mes collègues députés/-es veveysans pour leur amitié et leur soutien constant. Merci à M. le Président du Conseil d'Etat avec qui j'ai partagé quelques trajets et quelques bons moments lors des manifestations auxquelles nous étions conviés ensemble – je sais qu'il fait parfois allusion à d'autres anecdotes; vous lui demanderez après à l'apéro –, ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat. Merci à Mesdames et Messieurs les représentants de la presse parlementaire pour leur travail d'information, mais aussi pour les échanges fructueux que nous avons pu partager durant cette année. Un immense merci à toutes les Fribourgeoises et à tous les Fribourgeois pour leur accueil toujours chaleureux. Un grand merci, enfin, à ma famille, à mon mari et à nos trois enfants, Pierre-André, Bastien et Florian, qui m'ont soutenue et qui ont dû accepter mes nombreuses absences, ainsi qu'à mes amis proches, véritables piliers de soutien durant cette année.

Enfin, je voudrais – une fois n'est pas coutume – que nous remercions tous ensemble des personnes que nous ne voyons jamais et qui font, pour nous, un important travail. En effet, quand nous arrivons le matin, la salle de notre Parlement est nickel – pour parler comme les jeunes –, nos bureaux rutilants. Et ce travail n'est pas le fruit d'une petite fée qui serait passée pendant la nuit, mais de deux petites fées qui arrivent dès que nous quittons la salle, séance après séance. Je voudrais aujourd'hui faire entrer Mesdames Bucher et Waeber. (*Applaudissements*). Un grand merci, Mesdames, pour tout votre travail au service du Parlement. Je me rends tout à fait compte de la somme de travail que cela représente, puisque, à la maison, c'est moi qui le fais. (*Rires*).

Il y a également une personne – qui se trouve derrière vous, mais que moi, j'ai en face de moi depuis maintenant trois ans – sans qui aucun micro ne fonctionnerait, et c'est Madame Wicht que je remercie également pour sa précieuse collaboration. (*Applaudissements*).

Il y a, enfin, ces petites voix que nous entendons dans nos casques, séance après séance, qui assurent la traduction de nos débats – pour ceux qui en ont besoin – et qui permettent à chacun de s'exprimer dans la langue de son choix et d'être compris par tous. Je n'ai pas pu leur demander de descendre, car elles assurent la traduction en ce moment même. Je les remercie du fond du cœur et nous leur remettrons également un petit présent. (*Applaudissements*).

Václav Havel a dit: «La politique est simplement le service du prochain.» J'ai commencé cette année en vous disant que je considérais l'importante mission que vous m'aviez confiée comme un service. C'est ainsi que je l'ai vécue et c'est ainsi que je souhaite la terminer. C'est pourquoi je remets mon tablier. M. le Président élu, cher Pascal, je vous remets mon tablier en vous souhaitant une année aussi belle que celle que je viens de vivre. (*Applaudissements*). Je remercie la couturière du tablier qui est présente dans cette salle.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de Noël. Il y sera beaucoup question d'amour et de paix; c'est ce que je vous souhaite à tous et à chacun. C'est ce que je nous souhaite. Je vous remercie pour votre attention et pour votre amitié. (*Applaudissements*).

Merci à ma Cécilienne qui, non seulement a fait le déplacement, mais qui, en plus, m'offre un cadeau. Mille mercis.

**Kuenlin Pascal, président élu (PLR/FDP, SC).** Madame la Présidente,  
Chère Gabrielle,  
Comme la loi portant règlement du Grand Conseil m'y oblige, je déclare mon lien d'intérêts: vice-président en fonction, intéressé à occuper votre place dès l'année prochaine.

Au terme de cette session de décembre, tu en auras fini avec le supplice d'une clochette que tu agites parfois vainement pour ramener le silence dans les travées de ce Grand Conseil.

Au nom de toutes les personnes présentes dans cette salle, permets-moi de t'adresser nos félicitations pour avoir mené nos débats de manière toujours agréable, conviviale et chaleureuse, tout en rappelant à chacune et chacun d'entre nous les règles les plus élémentaires de la bienséance parlementaire.

Tout au long de cette année, tu as conduit nos discussions sur des sujets aussi variés qu'intéressants, et cela avec un souci constant d'efficacité dans le travail de notre Législatif.

Tu as également fait preuve d'une qualité rare en politique; je veux parler de la sensibilité et de l'émotion qui ont été les tiennes lorsque, il y a quelques mois, tu as eu le pénible devoir de faire respecter une minute de silence dans ce Parlement à l'occasion du drame aérien qui avait touché ta région.

Cette sensibilité t'honore et démontre l'attachement que tu portes à ton district, à ton coin de terre. La Veveyse peut être fière de toi et de l'image de ce district que tu as véhiculée tout au long de cette année présidentielle.

Tu as également fait preuve d'une précision qui confine à l'exactitude lorsque tu as rappelé, à maintes reprises, la manière la plus efficace d'avancer dans le traitement, qui d'une loi, qui d'un décret, qui d'un amendement, qui d'une motion d'ordre, de manière à ce que chacun sache exactement où il en est, ce qui, dans ce Parlement, n'est pas peu dire.

Et quand la situation devenait par trop confuse, ma chère Gabrielle, une seule solution: «On se calme et on s'organise.»

Ma chère Gabrielle, en signe de remerciements pour le magnifique travail accompli, les deux vice-présidences ont le plaisir de t'offrir un petit présent qui te permettra, avec ton mari, de discuter tranquillement de tout ce que vous n'avez pas pu faire en 2012, mais qui, j'en suis certain, se réalisera dans les mois qui viennent; je pense notamment à un partage différent des tâches ménagères.

Merci Madame la Présidente, merci Gabrielle.

**La Présidente.** Je remercie M. le Président élu et je lui souhaite encore beaucoup de satisfaction, de joie et de bonheur, autant que j'en ai eus durant mon année présidentielle. Je remercie aussi notre deuxième vice-présidente, Kathy. Merci pour votre cadeau; vos paroles me touchent vraiment beaucoup. Merci à chacun pour votre amitié, non seulement dans ce Parlement, mais à chaque fois que je suis venue dans vos régions; vous m'avez entourée, vous êtes venus à ma rencontre et sachez que je n'oublierai jamais cette année exceptionnelle. Je vous remercie infiniment. Joyeux Noël à tous, à vos familles aussi. Belle fin d'année et rendez-vous l'année prochaine, de retour dans l'arène. La séance est levée.

—  
- La séance est levée à 10 h 56.

*La Présidente:*

**Gabrielle BOURGUET**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ, secrétaire générale**

**Samuel JODRY, secrétaire parlementaire**

—